

JUIN 2024 —

PROJECTION

LE MAGAZINE
DU SYNERPA



**DURABILITÉ
ET HUMANITÉ :
ASSURER L'AVENIR
DU SECTEUR
DU GRAND ÂGE**

6 — TRIBUNE

Fadila Khattabi

12 — DOSSIER

**Développement durable
et secteur médico-social**

**Entretien avec
Stéphane Pardoux**

22 — TERRITOIRES

**Améliorer le bien-être
des résidents grâce
à la zoothérapie**

SYNDICAT NATIONAL DES ÉTABLISSEMENTS,
RÉSIDENCES ET SERVICES D'AIDE À DOMICILE
PRIVÉS POUR PERSONNES ÂGÉES —

 **synerpa**

Les acteurs privés
du grand âge

MIEUX ACHETER EN EHPAD

AVEC HELPÉVIA



DES MÉTHODOLOGIES ÉPROUVÉES AU SERVICE
D'UNE TARIFICATION PERFORMANTE

UNE PARFAITE CONNAISSANCE DE VOS MÉTIERS

UNE EXPERTISE DE LA NÉGOCIATION

UN FORT POTENTIEL D'ACHATS ET
UNE CRÉDIBILITÉ FACE AUX FOURNISSEURS

DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX RÉALITÉS
ET CONTRAINTES DE VOTRE SECTEUR

UN ACCOMPAGNEMENT CONSEIL
QUALITATIF ET DE PROXIMITÉ

+ DE 40 MARCHÉS NÉGOCIÉS

Restauration (autogérée ou sous-traitée), Economat & Linge, Dispositifs médicaux et incontinence, Equipements & Ameublement, Prestations Techniques, Prévoyance et Santé...



Helpévia • 02 32 81 86 00 • contact@helpevia.fr • www.helpevia.fr



08

L'ACTUALITÉ Partenariat

France Travail et le Synerpa s'engagent pour répondre aux enjeux du grand âge



06

TRIBUNE Fadila Khattabi

Ministre chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées



12

DOSSIER Développement durable

Le secteur médico-social à l'épreuve de la transformation

Entretien avec
Stéphane Pardoux

Directeur général de l'Anap



10

DÉCRYPTAGE Vidéosurveillance en EHPAD

Recommandation de la CNIL



20

PARTENAIRES TeleMediCare

Assure la continuité de la coordination des soins

HELPEVIA

Accompagne les dirigeants dans l'exercice de leurs responsabilités

22

TERRITOIRES Zoothérapie

Améliorer le bien-être des résidents

26

ENTRE NOUS Infos pratiques Liste des délégations régionales



12

INTERVIEW Entretien avec Olivier Richefou

Président du département de la Mayenne



quels facteurs, quels leviers pour améliorer

l'attractivité des métiers du grand âge ?

Appel Médical et le Cercle Vulnérabilités et Société dévoilent les résultats d'une étude menée auprès de 2 000 Français sur l'attractivité des métiers du grand âge.



Téléchargez cette étude sur appelmedical.com



Édito 



Grand âge : attractivité et durabilité

Les professions du grand âge ont une mission profondément humaine : elles redonnent du sens à notre société en favorisant le lien social.

Dans un monde où la rapidité et la numérisation des échanges sont poussées à l'extrême, ces liens humains deviennent d'autant plus précieux. Nos métiers permettent de maintenir et de renforcer ce lien social, indispensable pour l'équilibre de notre société.

Ensuite, pour accomplir cette tâche, l'accompagnement des pouvoirs publics est primordial. Nous avons besoin de financements essentiels pour garantir une offre d'accompagnement de qualité. Nous avons également besoin de soutien dans la mise en œuvre des réformes nécessaires pour simplifier les procédures administratives, qui souvent entravent notre bon fonctionnement et notre capacité à innover.

ENFIN, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE NE DOIT PAS ÊTRE VUE COMME UN OBJECTIF ISOLÉ, MAIS COMME UNE DÉMARCHÉ HOLONIQUE QUI INTÈGRE TOUS LES ASPECTS DE NOTRE SECTEUR. IL EST CRUCIAL D'EMBARQUER TOUS LES ACTEURS DANS CETTE TRANSITION POUR GARANTIR LA DURABILITÉ DE NOS ACTIONS ET NOTRE CAPACITÉ À RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS.

La durabilité est un défi que nous devons relever ensemble, avec détermination et conviction.

Syndicalement vôtre,

Jean-Christophe Amarantinis
Président du Synerpa

Dans un monde en perpétuelle évolution, la notion de durabilité dépasse désormais largement le seul cadre écologique. Elle englobe un ensemble de principes et de pratiques qui sont essentiels pour assurer la pérennité de notre secteur, celui du grand âge. En tant que président du Synerpa, vous le savez, je m'engage chaque jour pour que nous puissions mener à bien la mission qui est la nôtre : accompagner les personnes âgées. Mais pour assurer la pérennité et l'avenir de notre modèle, il est des conditions *sine qua non* à remplir. Tout d'abord, l'attractivité de nos métiers

LES PROFESSIONNELS SONT LE CŒUR BATTANT DE NOTRE ACTIVITÉ. LEUR ENGAGEMENT, LEUR INVESTISSEMENT ET LEUR EXPERTISE SONT INCONTOURNABLES POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS QUE POSE LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.

Si nous voulons attirer et retenir ces talents, nous devons valoriser nos métiers. Cela passe par une amélioration continue des conditions de travail, des perspectives de carrière claires et équitables, et une reconnaissance accrue de la valeur de leur travail.

Je continuerai à me battre pour l'équité de traitement de ces professionnels, quel que soit leur secteur. Sans eux, nous ne pourrions pas répondre au choc démographique. Sans eux, nous serons incapables de répondre aux besoins exponentiels du grand âge.



Fadila Khattabi, Ministre chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées



Madame la ministre détaille, pour le Synerpa, les enjeux de la récente loi « bien vieillir » et rappelle l'engagement du Gouvernement à soutenir les EHPAD privés et publics.

Chères adhérentes, chers adhérents,

En mars dernier, la loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie était adoptée au Parlement après un long cheminement législatif. Si j'aime cette expression de « bien vieillir », c'est parce qu'elle synthétise avec brio notre ambition

commune pour les personnes âgées : donner à chacun la possibilité d'avancer en âge dans le respect de ses droits, de ses envies et de ses besoins.

Pour autant, le choc démographique à venir bouleverse notre organisation et nous conduit à de nécessaires mutations. Il faut donc nous y préparer en poursuivant une politique ambitieuse sur le domicile, en transformant les EHPAD et, surtout, en travaillant sans relâche pour que les métiers de l'humain soient plus attractifs. Voilà les trois grandes priorités que je souhaite

porter avec vous, dans le cadre d'une stratégie à plus large échelle pour le « grand âge », que nous considérons tous comme indispensable.

C'est d'ailleurs le sens des nouvelles avancées rendues possibles par cette loi et grâce aux autres actions que nous avons lancées, comme la Stratégie nationale de lutte contre les maltraitements. Elles-mêmes s'inscrivent dans une action à plus large échelle portée par le Gouvernement depuis 2017 et de la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale.

Je pense, notamment, à la mise en place d'un tarif plancher pour les services à domicile, au lancement de « Ma Prim'Adapt » ou plus récemment, à la création du service public départemental de l'autonomie. Mais au cœur de toutes ces avancées demeure une question centrale : celle du rôle que devront jouer les EHPAD dans ce dispositif.

Avec Gabriel Attal et Catherine Vautrin, nous sommes intimement convaincus que nous ne pourrions pas faire sans ces établissements essentiels.

Il a trouvé son public puisqu'il était au départ ouvert à 20 départements, mais devant l'engouement suscité par cette expérimentation, 23 ont finalement été retenus. C'est un signal positif qui nous permettra de construire de meilleures coopérations territoriales, tout en préservant la complémentarité entre l'offre publique, associative et privée. Je le disais en préambule, nous aurons besoin de toutes les forces vives du secteur, avec leurs avantages propres, pour s'adapter aux besoins de nos compatriotes âgés.

Elles s'assureront que toutes les conditions sont réunies pour avancer ensemble.

Enfin, vient la question la plus importante à mes yeux : celle du recrutement et de la fidélisation des professionnels du médico-social.

C'est la condition *sine qua non* pour réussir toutes les transformations évoquées. Les revalorisations du Ségur, complétées par de nombreuses primes et mesures équivalentes pour les aides à domicile, ont constitué une première réponse forte.

Notre cap n'a pas varié et en 2030, nous aurons recruté 50 000 professionnels supplémentaires dans les EHPAD.

Avec Catherine Vautrin, nous voulons aller encore plus loin : mieux valoriser les acquis de l'expérience, faire évoluer les conditions de travail pour intéresser les jeunes, augmenter les capacités et la qualité des formations, etc. Ces exemples concrets sont à l'agenda.

Nous sommes sur la bonne voie.

Je compte sur vous, comme vous pourrez compter sur moi. —

Fadila Khattabi

D'ICI 2050, 4 MILLIONS DE NOS COMPATRIOTES SERONT EN PERTE D'AUTONOMIE. IL FAUT NOUS PRÉPARER À CE CHANGEMENT PROFOND EN AMÉLIORANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE EN EHPAD.

C'est la raison pour laquelle notre soutien financier n'a cessé d'être au rendez-vous, passant d'un investissement dans la section soins de 8,5 milliards en 2019, à plus de 12,5 milliards d'euros en 2023.

Plus encore, alors même que le contexte économique se dégrade, nous augmentons notre participation de 3% à 5% cette année.

Cela étant dit, vous êtes nombreux, sur le terrain, à me demander d'aller encore plus loin pour qu'une solution durable soit trouvée. Nous sommes d'accord et je souhaite que nous puissions engager un travail de fond avec les départements pour repenser la gouvernance des EHPAD.

Le projet de fusion des sections « soins » et « dépendance », lancé un mai dernier, est une première réponse structurante.

À ce titre, il nous faut retrouver le chemin de la confiance avec les Français. Je sais pouvoir compter sur vous et sur l'ensemble des professionnels pour réussir ce défi.

Les EHPAD doivent évoluer pour devenir de véritables « chez soi », où les droits et les choix des personnes sont respectés, où l'on peut recevoir ses amis, vivre avec son animal de compagnie et se sentir pleinement à sa place.

Mon objectif, justement parce que la confiance n'exclut pas le contrôle, est de renforcer cette dynamique en s'assurant que l'État puisse en être le garant.

Je communiquerai prochainement sur le plan de contrôle des 7 500 établissements de notre pays afin de dissiper certaines inquiétudes légitimes. Je veux être claire sur ce sujet : ces vérifications n'alourdiront pas votre quotidien.

Le Synerpa renouvelle ses partenariats



Pour encourager la résolution pacifique des conflits, le Synerpa a renouvelé en 2023 un partenariat avec deux centres de médiation : Kairos santé médiation pour la médiation conventionnelle, et CNPM médiation Consommation pour la médiation de la consommation.

Ces partenariats offrent la possibilité à l'ensemble des adhérents du Synerpa de faire appel à un médiateur afin de solutionner différentes situations de tension ou de conflit.



Retrouvez davantage d'informations au sein de votre espace personnel (fiche technique : « **La médiation en établissements et services** »).

Si la médiation de la consommation est un dispositif obligatoire ayant vocation à intervenir dans le cadre de litiges survenant à l'occasion de l'exécution du contrat de séjour conclu entre le résident et la structure, la médiation conventionnelle est facultative et constitue un mode alternatif de règlement des litiges concernant tous les types de litiges ne relevant pas de la médiation de la consommation.

La CNAM accompagne le secteur médico-social



Dans une perspective conjointe de renforcement de la sécurité et du bien-être des salariés du secteur, le Synerpa et les organisations patronales ont renouvelé la convention nationale d'objectifs (CNO) en collaboration avec la CNAM en 2023.

Cette convention permet aux établissements et services médico-sociaux de moins de 200 salariés d'établir un contrat de prévention avec leur CARSAT afin de définir les objectifs et spécifier les aides mobilisables. Parmi les axes prioritaires inclus dans ces contrats, on retrouve notamment la prévention des risques liés à la manipulation de personnes et d'objets et, plus globalement, le développement d'une culture de prévention dynamique et proactive.

Cette nouvelle approche ouvre la possibilité pour chaque CARSAT de prendre en charge une partie des dépenses nécessaires à la mise en place de mesures de prévention des risques.

Proposition de loi « bien vieillir » : une avancée en demi-teinte !



Après plusieurs mois d'examen et un remaniement ministériel, la proposition de loi « bien vieillir » a été adoptée le 27 mars 2024. Cette loi comporte quelques dispositions notables :

- La création d'un service public départemental de l'autonomie (SPDA) qui sera territorialisé, sous l'égide des départements et des ARS ;
- La mise en place d'une cellule départementale de recueil et de suivi des signalements de maltraitance, en lien avec l'ARS, la préfecture et le conseil départemental ;
- Le soutien financier de la CNSA aux départements pour soutenir la mobilité des aides à domicile, par exemple pour financer l'obtention d'un permis de conduire ;
- L'assouplissement de l'application de la réforme des services autonomie à domicile ainsi que la création d'une carte professionnelle.

Par ailleurs, il a été annoncé la création d'une Conférence nationale de l'autonomie, instance à laquelle le Synerpa aspire à contribuer activement.

Si ces mesures semblent aller dans la bonne direction, elles demeurent insuffisantes face à l'importance des enjeux à venir et à la perspective d'une loi grand âge.

Et si on donnait au grand âge les moyens de bien vieillir ?



ET SI ON DONNAIT AU GRAND ÂGE LES MOYENS DE BIEN VIEILLIR ?

Retrouvez nos propositions sur lesmoyensdebienvieillir.fr

NOS PROPOSITIONS



« Le Synerpa et France Travail s'engagent pour répondre aux enjeux du grand âge »



Pour relever les défis de recrutement et de fidélisation des professionnels au sein du secteur privé du grand âge, France Travail et le Synerpa ont conclu un accord ambitieux visant à sensibiliser davantage les demandeurs d'emploi aux métiers du secteur.

Le partenariat repose sur quatre axes stratégiques essentiels :

- Développer et consolider les synergies territoriales ;
- Promouvoir les métiers et opportunités d'emploi auprès des demandeurs d'emploi ;
- Développer les compétences et contribuer à la construction de parcours de formation ;
- Renforcer les démarches inclusives à destination des publics éloignés de l'emploi.

Ces axes de partenariat se concrétiseront par la mise en place d'actions opérationnelles sur les territoires.

En avril dernier, le Synerpa a lancé une campagne de communication afin d'initier un débat sur les défis liés au grand âge. Fondée sur un principe de feuilletection, son déploiement durera jusqu'au mois de juillet. Cette démarche, intitulée « Et si on donnait au grand âge les moyens de bien vieillir ? », vise à sensibiliser et interpeller les leaders d'opinion, les pouvoirs publics et le grand public aux enjeux démographiques imminents et à proposer des solutions concrètes.

S'appuyant sur une étude réalisée en collaboration avec le cabinet Roland Berger en décembre 2023, la campagne se déploie via une stratégie multicanal pour diffuser des messages clés, ainsi qu'une tribune signée par tous les administrateurs du Synerpa publiée dans de grands titres de presse nationaux.

RECOMMANDATION DE LA CNIL

Vidéosurveillance au sein des chambres des EHPAD : autorisation sous conditions selon la CNIL



Dans le cadre de la prévention des situations de maltraitance en EHPAD, le Synerpa a sollicité la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) dès mars 2019 pour obtenir des recommandations sur l'installation de dispositifs de vidéosurveillance au sein des chambres des EHPAD.

Après une consultation publique et des mois de travaux, la CNIL a adopté une recommandation le 29 février dernier, publiée officiellement début mai 2024, établissant les conditions d'installation de tels dispositifs au sein des chambres des résidents.

Cette recommandation se structure autour de deux axes principaux :

- L'installation de caméras doit répondre à un réel besoin et être mise en œuvre sous réserve du respect des conditions strictes du RGPD et de la loi « informatique et libertés ». Dès lors, les établissements ne doivent pas installer de caméras dans le but d'améliorer la qualité du service offert aux personnes hébergées, même avec leur consentement.

- Une atteinte disproportionnée aux droits et libertés fondamentaux sera constituée si une surveillance continue est exercée, sauf à justifier de circonstances particulières. Sur un versant opérationnel, les établissements

devront mettre en place :

- Une analyse d'impact sur la protection des données (AIPD) : afin d'évaluer les implications de la vidéosurveillance sur la vie privée des résidents. Cette étude doit être menée lorsqu'un traitement de données personnelles est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées.

- Un cadre interne définissant les conditions justifiant l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance, présenté en amont au conseil de la vie sociale (CVS).

- L'information et la formation des salariés.

- Le recueil du consentement des personnes accompagnées.

La mise en place de ce cadre protecteur devra s'opérer dans le respect de l'intimité et de la vie privée des personnes accompagnées. —



Retrouvez davantage d'informations au sein de votre espace personnel (fiche technique : « La vidéosurveillance en EHPAD »).



Mul-T-Lock sécurise l'accès de vos EHPAD et de vos résidents

Audit gratuit

Pas de travaux !

Nouveau

Fonction Lockdown
Sur simple pression sur le bouton d'urgence, cette fonction permet d'ouvrir toutes les portes afin de faciliter l'évacuation.

STOP CONTAGION

Poignée de clé avec revêtement antibactérien
N°1 de la prévention

Concept global clé en main

Gestion flexible des accès selon les pathologies (Alzheimer, ...) et contraintes (vois, mouvements de personnel...)

Facilité d'installation, d'utilisation et de maintenance

Haute Sécurité
Interopérabilité de nos solutions mécaniques et électroniques

Leader français Contrôle d'accès

Maîtrise et optimisation de votre budget
Des solutions évolutives

BIEN VIEILLIR EN SÉCURITÉ

Depuis près de 50 ans, Mul-T-Lock conçoit, fabrique, commercialise et distribue des solutions globales et innovantes en verrouillage Haute Sécurité et en contrôle d'accès. Mul-T-Lock a équipé de nombreux établissements résidentiels et hospitaliers. Notre expertise en termes de technologies et notre expérience nous permettent de proposer des solutions brevetées et à la pointe de la technologie au service du Bien Vieillir.

4, avenue d'Ouessant, Bât E - 91140 Villebon-Sur-Yvette | 01 41 28 39 70 | info@mul-t-lock.fr

www.Mul-T-Lock.com



Expert de la formation du **MANAGEMENT EN SANTÉ**

Notre offre de formation





La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

MASTERS

- ◆ Master Management stratégique des organisations de santé

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

- ◆ D.U. Management infirmier
- ◆ D.U. Qualité et gestion des risques en établissements sanitaires et médico-sociaux
- ◆ D.U. Management en imagerie médicale libérale
- ◆ D.U. Droit et santé
- ◆ D.U. Management des laboratoires de biologie médicale
- ◆ D.U. Management du développement durable en santé
- ◆ D.U. Les achats responsables
- ◆ D.U. Management de la transformation numérique des organisations de santé
- ◆ D.U. Médecine légale clinique
- ◆ D.U. Aptitude à l'expertise des assurances de personnes et garanties contractuelles

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

- ◆ Certification professionnelle Gestionnaire de SSIAD
Programme en cours d'évolution (cf. nouveaux textes relatifs au secteur du domicile)

POUR EN SAVOIR PLUS :

☎ 04 99 13 60 50

✉ contact@cesegh.fr

📍 Arche Jacques Cœur
222, place Ernest Granier - CS 79025
34965 Montpellier - cedex 2

Rejoignez-nous sur 



www.cesegh.fr

KOTY - 05/2023



INTERVIEW

Entretien avec Olivier Richefou, Président du département de la Mayenne et vice-président des Départements de France, chargé du grand âge.



Bien vieillir à domicile nécessite d'adapter les logements, les immeubles, les quartiers, de créer de nouveaux logements, etc. **Cela exige une meilleure attention vis-à-vis des personnes âgées et une nécessaire anticipation face aux besoins croissants.**

Le secteur médico-social connaît de profondes difficultés en matière de recrutement, selon vous, quels sont les leviers à actionner par les départements afin de favoriser l'attractivité ?

Au-delà des départements, c'est collectivement qu'il nous faut agir. En effet, il faut développer des partenariats avec les acteurs locaux, les entreprises, et les associations pour créer un réseau de soutien solide autour des professionnels du secteur et s'inspirer des bonnes pratiques de chacun.

Pour favoriser l'attractivité du secteur médico-social, plusieurs leviers peuvent être activés :

- L'amélioration des conditions de travail : offrir des conditions de travail attractives est essentiel. Cela passe par un environnement de travail sécurisé et un soutien des employés.
- Il est crucial de revaloriser les professions du secteur en augmentant les salaires et d'offrir des perspectives de carrière intéressantes. La crise des vocations ne doit donc pas être appréhendée uniquement au niveau des salaires mais relève aussi de la dégradation des conditions de travail des personnels concernés.

Face au vieillissement de la population, quels axes stratégiques sont déployés par le département de la Mayenne en faveur de l'autonomie à domicile ?

Dès 2019, le conseil départemental adoptait un premier plan May'Aînés pour accompagner les habitants de la Mayenne pour une meilleure prise en compte du vieillissement.

L'approche domiciliaire représentait déjà un volet important dans les 12 mesures adoptées. C'est ainsi qu'en cinq années, plus de 190 logements alternatifs ont été construits à destination des personnes âgées en y consacrant près de 2 millions d'euros. Dans un deuxième plan May'Aînés

Le département privilégie une approche territoriale en donnant un cadre quantitatif et qualitatif sur les perspectives démographiques par établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au regard du vieillissement de leur population.

- Il faut également investir dans des programmes de formation professionnelle et de reconversion pour attirer de nouveaux talents.

En Mayenne, nous avons expérimenté l'Académie des métiers des services à la personne. C'est du sur-mesure avec des modules de formation en fonction des demandes.

Tout cela, ce sont des actions très concrètes. Par exemple en Mayenne, nous avons mis en place une prime de 4 000 € pour les étudiants des IFSI en dernière année s'ils exercent en Mayenne avec un contrat de 18 mois.

Également, nous finançons 400 voitures électriques et 150 permis de conduire pour les personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Conscient des problématiques de recrutement, l'aide à la mobilité apparaît comme une mesure concrète d'attractivité, d'amélioration des conditions de travail et de gain de pouvoir d'achat pour les salariés.

À l'aune de la loi « grand âge » tant attendue, comment évaluez-vous les législations sur le grand âge et leur impact sur les politiques départementales ?

La loi « grand âge » est attendue pour apporter des réponses aux défis posés par le vieillissement de la population. Nous serons vigilants ensuite sur les décrets d'application. C'est une première étape, sans doute trop modeste face à des défis majeurs.

Évidemment, les législations sur le grand âge - il y a eu de nombreux textes et travaux avant - ont et auront

un impact significatif sur les politiques départementales de plusieurs manières :

- Le nerf de la guerre c'est évidemment le financement. Dans un contexte budgétaire contraint pour les départements, la loi pourrait permettre une augmentation des financements dédiés aux services à la personne, aux structures d'hébergement et aux soins à domicile.

- Ensuite, il y a la gouvernance. Une législation efficace doit encourager une meilleure coordination entre les différents acteurs du médico-social, y compris les professionnels de santé, les aidants familiaux et les services sociaux. Cela permettrait d'offrir un parcours de soins plus fluide et personnalisé. Il faut donc mieux reconnaître les rôles de chacun et notamment le département comme chef de file.

AU-DELÀ DES DÉPARTEMENTS, C'EST COLLECTIVEMENT QU'IL NOUS FAUT AGIR. EN EFFET, IL FAUT DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS LOCAUX, LES ENTREPRISES, ET LES ASSOCIATIONS POUR CRÉER UN RÉSEAU DE SOUTIEN SOLIDE AUTOUR DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR ET S'INSPIRER DES BONNES PRATIQUES DE CHACUN

Par exemple, le président de département n'a pas son mot à dire sur la nomination des directeurs d'EHPAD publics, ce n'est pas normal.

- Les législations doivent également prendre en compte les besoins des aidants familiaux, en leur offrant des formations, des aides financières et des dispositifs de répit. Cela peut soulager les départements en déchargeant une partie du travail informel qui pèse sur les familles. Je sais que de nombreux parlementaires, de tous bords, travaillent sur ce sujet. Les lois de décentralisation ont confié aux départements les politiques

sociales en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. En toute logique, ils doivent demeurer les chefs de file des dispositifs à mettre en œuvre, tout cela relève de choix politiques.

Pouvez-vous nous partager les orientations du département en matière de planification de la transition écologique du secteur médico-social ?

En effet, transition écologique et transition environnementale sont liées.

Plusieurs actions peuvent être mises en place. Il faut promouvoir des pratiques écoresponsables dans les établissements médico-sociaux, telles que la gestion des déchets, l'optimisation de la consommation énergétique, et l'utilisation de produits respectueux

de l'environnement. Des audits énergétiques et des plans d'action spécifiques peuvent être mis en place pour atteindre ces objectifs.

La conscience des enjeux écologiques passe par la formation et la sensibilisation des professionnels du secteur

médico-social aux enjeux écologiques. Des modules de formation continue sur la gestion durable des ressources et sur les pratiques écoresponsables peuvent être proposés.

En particulier dans les départements les plus ruraux, il faut encourager l'utilisation de modes de transport écologiques pour les déplacements des professionnels et des bénéficiaires des services médico-sociaux. Cela peut inclure le développement de flottes de véhicules électriques ou hybrides comme nous le faisons en Mayenne. —





Développement durable

Le secteur médico-social à l'épreuve de la transformation



Le développement durable est un enjeu majeur qui concerne tous les domaines de notre société. Le secteur médico-social, qui représente 1,5 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale, doit relever ce défi et transformer son modèle et ses pratiques. L'objectif est de réduire les impacts environnementaux et renforcer la résilience des infrastructures d'accompagnement et de soins.

La conscience environnementale a conduit à intégrer de plus en plus le développement durable dans les politiques publiques. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (Anap) jouent un rôle central dans cette transition.

Ainsi, la CNSA soutient la décarbonation des transports, la réduction de l'empreinte carbone alimentaire, la rénovation thermique des bâtiments et la formation des professionnels.

L'Anap fournit, entre autres, des outils et des ressources essentiels à l'évolution du secteur.

Il est également important de souligner que la Convention de planification écologique du système de santé (PESS) 2023-2028, visant à réduire de 5 % par an les émissions de gaz à effet de serre du secteur jusqu'en 2050, incarne également le poids grandissant des enjeux environnementaux dans les politiques publiques.

Cette transition vers des pratiques plus durables a des impacts économiques et sociaux significatifs. L'investissement dans des mesures écologiques, comme la rénovation thermique et les véhicules électriques, peut générer des économies d'énergie à long terme.

Réduire le gaspillage alimentaire et adopter des pratiques alimentaires durables diminuent les coûts opérationnels tout en améliorant les services.

Socialement, cette transformation améliore la qualité de vie des personnes accompagnées en créant des environnements plus sains et des pratiques de soins et d'accompagnement écoresponsables, réduisant les risques sanitaires liés à la pollution et aux conditions climatiques extrêmes. L'implication des parties prenantes dans ces initiatives est incontournable pour réussir la transformation du secteur.

La formation et la sensibilisation des professionnels sont également essentielles pour une adoption efficace de nouvelles pratiques. Ceci inclut la diffusion de scénarios de décarbonation et l'intégration des enjeux environnementaux dans la formation continue. Ces efforts concourent à créer un secteur médico-social plus résilient.

Le développement durable dans le secteur médico-social est une priorité qui nécessite une action concertée et continue de tous les acteurs. Les initiatives institutionnelles montrent une volonté de transformer ce secteur pour répondre aux défis climatiques tout en améliorant la qualité de vie des personnes accompagnées.

Ce dossier propose de présenter un état des lieux, mais également d'explorer l'importance croissante du développement durable dans les politiques publiques, son impact économique et social, et l'accompagnement proposé au secteur de l'autonomie.





Réduire l'empreinte carbone du secteur de l'autonomie : défi fondamental pour 2050

STRATÉGIES ET INITIATIVES POUR DIMINUER LES ÉMISSIONS DE CO₂ AU SEIN DU SECTEUR DE L'AUTONOMIE.

Le secteur de l'autonomie, crucial pour l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, représente une source significative d'émissions de gaz à effet de serre : 10 millions de tonnes de CO₂ par an, soit 1,5 % des émissions nationales. Sans actions correctives, ces émissions pourraient augmenter de 40 % d'ici 2050.

Ces émissions se répartissent principalement entre les déplacements, les bâtiments, l'alimentation et les médicaments. Plusieurs leviers d'action ont été identifiés pour réduire cette empreinte carbone :

- **Bâtiments** : rénovation thermique pour améliorer la performance énergétique ; remplacement des systèmes de chauffage au fioul et au gaz par des sources d'énergie bas-carbone ; promotion de la sobriété énergétique.

« Mon observatoire du développement durable ». Pour aller plus loin, le secteur s'appuie sur des conventions comme celle de la « Planification écologique du système de santé » (PESS) qui intègre des objectifs de développement durable dans les pratiques de soins, les achats, et les mobilités. Cela inclut la création de postes de conseillers en transition écologique et énergétique, le financement de rénovations thermiques, et l'encouragement à l'usage de véhicules électriques et de vélos de service pour les professionnels intervenant à domicile.

La formation et la sensibilisation de tous les professionnels du secteur sont des priorités pour assurer une adoption efficace et durable de ces pratiques. Les scénarios de décarbonation et les outils de financement doivent être diffusés à l'ensemble des acteurs pour garantir leur appropriation et leur mise en œuvre.

Le secteur de l'autonomie est confronté à un défi majeur en termes de développement durable. La mise en place de leviers d'action efficaces, combinée à une coordination et une mobilisation accrue de tous les acteurs, est essentielle pour réduire l'empreinte carbone du secteur et assurer sa résilience face aux défis climatiques et énergétiques futurs. —



- **Déplacements** : création de sectorisations territoriales pour coordonner les structures à domicile ; optimisation des tournées des services à domicile et usage de véhicules électriques légers avec incitations financières ; promotion du covoiturage et optimisation des transports en commun.

- **Médicaments et dispositifs médicaux** : rationalisation des prescriptions et adoption de pratiques pharmaceutiques décarbonées ; développement de solutions utilisant des médicaments respectueux de l'environnement.

Ces actions nécessitent la mobilisation de tous les acteurs, y compris les collectivités territoriales et les filières agricoles. L'Anap et d'autres acteurs soutiennent les établissements médico-sociaux en publiant des fiches sur le développement durable, en animant des plateformes collaboratives et en développant des outils comme



L'Accompagnement du secteur médico-social par la CNSA et l'Anap

LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA) ET L'AGENCE NATIONALE D'APPUI À LA PERFORMANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAUX (ANAP) SONT DES ACTEURS CLÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL, EN PARTICULIER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE.



Les engagements de la CNSA

La CNSA s'engage dans plusieurs domaines pour soutenir et renforcer la transition écologique :

- **Mobilités et transports** : en collaboration avec The Shift Project et l'ADEME, la CNSA projette des scénarios de décarbonation. Elle encourage l'utilisation de véhicules électriques, et de vélos de service et équipe les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) de bornes de recharge.

- **Réduction de l'empreinte carbone alimentaire** : la CNSA œuvre pour diminuer le gaspillage alimentaire et réduire l'empreinte carbone des repas, tout en maintenant l'équilibre nutritionnel des personnes accompagnées.

- **Rénovation thermique** : la CNSA finance des postes de conseillers en transition écologique pour accélérer les projets de rénovation thermique et intègre des objectifs durables dans les outils de soutien à l'investissement.

- **Formation et sensibilisation** : la CNSA diffuse les conclusions des scénarios de décarbonation et intègre les enjeux environnementaux dans les formations professionnelles.

L'accompagnement de l'Anap

L'Anap met en place des outils et des ressources pour faciliter la transition écologique des ESMS, notamment à travers la Convention de planification écologique du système de santé (PESS) 2023-2028 :

- **Publication de fiches durabilité** : ces fiches rappellent les cadres juridiques et réglementaires en matière de développement durable.

- **Plateforme nationale collaborative** : cette plateforme permet aux professionnels de partager des initiatives et des outils.

- **Outils d'évaluation et de suivi** : l'Anap développe des outils comme « Mon observatoire du développement durable » (MODD) pour évaluer et suivre la performance environnementale des établissements.

- **Appui terrain** : l'Anap propose un accompagnement de plusieurs mois par des experts pour accélérer la transition écologique des structures médico-sociales.

Synergie et impacts

La CNSA et l'Anap travaillent en synergie pour transformer le secteur médico-social en un modèle de durabilité. Leurs actions se concentrent sur la réduction de l'empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées, et l'intégration des enjeux environnementaux dans les pratiques quotidiennes des ESMS.

Ainsi, les initiatives de ces deux institutions démontrent une volonté claire de placer la durabilité au cœur des préoccupations du secteur médico-social, assurant ainsi un avenir plus écologique et plus responsable pour tous. —



INTERVIEW

Stéphane Pardoux, directeur général de l'Anap



Photo ©Matthieu Suprin

au sein des établissements : en 2023, 44 % ont désigné des référents en développement durable et RSE, et la moitié ont établi un comité de pilotage pour ces questions.

Cependant, les efforts en termes d'empreinte environnementale restent mitigés. Bien que près de la moitié des établissements aient amélioré leur efficacité énergétique et adopté des équipements économisateurs d'eau, le défi reste entier, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la production de gaz à effet de serre.

Une tâche négligée par plus de la moitié d'entre eux malgré les obligations réglementaires. La préservation de la biodiversité et la mise en place de politiques d'achats responsables sont également des domaines nécessitant une attention accrue.

NOUS DEVONS RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE 5 % PAR AN JUSQU'EN 2050

En matière de développement durable, quels enjeux et perspectives se dessinent dans le secteur médico-social ?

nous devons ainsi réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 5 % par an jusqu'en 2050.

Dès + 1,5 °C, le changement climatique amplifie les risques sanitaires liés à la qualité de l'air, à la chaleur, aux événements météorologiques extrêmes ou encore aux maladies infectieuses, aggravant ainsi les inégalités sanitaires nationales et mondiales. Les urgences climatiques, énergétiques et écologiques imposent donc d'accélérer la transformation de l'ensemble des activités, et notamment celles du soin et de l'accompagnement.

En effet, le système de soins représente plus de 8 % des émissions nationales de gaz à effet de serre*, soit près de 50 millions de tonnes équivalent CO₂. À l'image des autres secteurs, et comme l'impose la feuille de route gouvernementale relative à la planification écologique du système de santé,

C'est l'ambition du Comité de transition écologique du secteur, coordonné par le ministère de la Santé et copiloté par la DGOS et l'Anap.

Où en sont les établissements médico-sociaux dans la mise en œuvre du développement durable, et comment l'Anap travaille-t-elle à accompagner les structures ?

Notre enquête annuelle, « Mon observatoire du développement durable », qui vise à donner une photographie de la maturité des structures sanitaires et médico-sociales en la matière, montre une prise de conscience croissante

L'Anap accompagne les établissements dans ce défi sans précédent avec des publications et des outils opérationnels, disponibles en libre accès sur notre site internet : réduction des consommations d'électricité et d'eau, compréhension du cadre juridique, financement de la transition écologique, valorisation des biodéchets, etc. Nous appuyons également les établissements dans la définition d'une stratégie RSE adaptée ainsi que dans la confection et le déploiement d'une feuille de route dédiée, avec un appui terrain : plus de 300 structures accompagnées en 2022 et 2023, et près de 500 qui le seront également en 2024. —

*Rapport Décarboner la santé pour soigner durablement dans le cadre du Plan de transformation de l'économie française, Shift Project, avril 2023.

L'avenir du secteur médico-social sera résolument durable

Le constat est là : le secteur médico-social doit réduire son empreinte écologique et renforcer la résilience de ses infrastructures en transformant ses pratiques dans un laps de temps restreint.



Particulièrement concerné par les défis environnementaux, le secteur nécessite une attention accrue. Les établissements et services pour personnes âgées représentent une part significative des émissions du secteur médico-social.

Ainsi, nous l'avons vu, il est essentiel de prioriser et de mettre en place les mesures exposées dans ce dossier telles que la rénovation thermique des bâtiments ou l'adoption de véhicules électriques. Ces actions sont cruciales pour réduire l'empreinte carbone.

« L'investissement écologique est incontournable et permettra de générer des économies d'énergie substantielles à long terme. »

Aussi, s'il est primordial d'améliorer les environnements et les pratiques pour plus d'écoresponsabilité, il est tout aussi important de souligner que ces démarches participent tout autant à accroître la qualité de vie des personnes accompagnées et des professionnels. L'ensemble des acteurs doit s'engager pleinement dans cette évolution.

La formation et la sensibilisation des professionnels sont des conditions impératives à cette transition vers plus de durabilité.

Le développement durable dans le secteur médico-social n'est pas une option, mais une nécessité urgente ! Les efforts concertés des institutions et des professionnels doivent concrétiser cette volonté ferme de transformer ce secteur. Il est temps d'agir et de construire un avenir plus écologique et responsable pour tous. —

TeleMediCare assure la continuité de la coordination des soins en l'absence de médecin coordonnateur



En France, près de la moitié des EHPAD présente une carence en médecin coordonnateur (medco) alors même que le niveau de médicalisation requis dans ces établissements ne cesse de s'accroître : zoom sur la télécoordination des soins comme solution !



En EHPAD, le medco est le garant de la qualité de la prise en soins des résidents et coordonne - aux côtés de la direction et du cadre de santé - leur médicalisation. Son rôle est donc primordial et cette carence met à mal le fonctionnement des établissements.

Afin de solutionner l'absence de medco et d'assurer une continuité dans la coordination des soins, TeleMediCare propose aux EHPAD le soutien d'un médecin télécoordonnateur. Celui-ci va, à distance et accompagné d'une équipe pluridisciplinaire, être en soutien de l'équipe soignante au quotidien. Depuis cinq ans, dont trois d'expérimentation en partenariat avec l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, TeleMediCare déploie ce dispositif de télécoordination sur l'ensemble du territoire national.

L'OBJECTIF DE LA TÉLÉCOORDINATION

Garantir - dans l'attente d'un recrutement en présentiel - un maintien et une valorisation de la qualité de prise en soins en assurant la continuité de la coordination des soins et des bonnes pratiques gériatriques.

LA MÉTHODE

Une déclinaison précise et éprouvée des 14 missions du médecin coordonnateur en distanciel s'articulant autour de temps forts :

- Audit en présentiel préalable au déploiement et rencontre des équipes, familles, filière gériatrique;
- Réalisation de téléstaffs thématiques avec les équipes soignantes pour coordonner le quotidien de la prise en soins et vidéoconférences régulières avec l'équipe de direction;
- Veille de coordination via la connexion à distance aux dossiers médicaux des

- résidents et le contrôle de la traçabilité des soins;
- Formations flash et régulières des équipes soignantes;
- Lien avec les professionnels soignants externes (médecins traitants, spécialistes, kinésithérapeutes, équipes mobiles, etc.);
- Lien avec les familles des résidents.



LE FINANCEMENT

Depuis avril 2022*, et en cas de situation de carence avérée, la télécoordination est finançable via la dotation soins versée par l'agence régionale de santé et initialement dédiée à la rémunération d'un médecin coordonnateur.

Contactez-nous :

Loucas Elbaz

Chargé de développement

l.elbaz@telemedicare.fr



* Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2022/108 du 12 avril 2022 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées (p.15).



Contrats d'assurance : Helpévia accompagne les dirigeants dans l'exercice de leurs responsabilités

Les missions du directeur d'EHPAD demandent adaptabilité et polyvalence. Gestion des ressources humaines, accueil et soins des résidents, supervision de la qualité de l'hébergement, le directeur s'érige en un véritable « couteau suisse » garantissant la sécurité des biens et des personnes.



Cela inclut les assurances pour les dommages aux biens de l'établissement, ainsi que la protection des équipes et des résidents en matière de responsabilité civile et professionnelle.

Dans ce contexte, Helpévia est en mesure de couvrir tous les besoins d'un EHPAD sur le plan assurantiel en adaptant les couvertures, leurs tarifs et leurs plafonds avec plusieurs options telles qu'une assistance juridique et une assurance professionnelle.

Au-delà d'une simple valorisation des achats, Helpévia accompagne et conseille les adhérents dès la première réflexion à la mise en place de solutions et pendant toute la vie des contrats. —

Face à ces nombreuses responsabilités, Helpévia accompagne les directions lors de la survenue d'un événement indésirable ou d'un sinistre au travers d'une gamme assurantielle proposant de multiples couvertures pour une parfaite protection des équipes et de l'établissement, aux tarifs les plus justes.

écarts d'absentéisme ou de dépenses de soins ponctuels et contribue à la pérennisation des emplois et au maintien du climat social au sein de l'établissement.

Le choix assurantiel implique l'adaptation des garanties en fonction des spécificités et des risques de l'activité.

Dans un contexte d'absentéisme important au sein du secteur médico-social, les polices d'assurance offertes par Helpévia reposent sur la mutualisation de l'ensemble des contrats santé et prévoyance afin d'obtenir des prix négociés et des garanties complètes pour répondre aux besoins des établissements tout en respectant les garanties réglementaires. Cette offre permet d'atténuer des



Contactez-nous :
contact@helpevia.fr
www.helpevia.fr

Améliorer le bien-être des résidents grâce à la zoothérapie

La zoothérapie fait partie des nombreuses activités proposées dans les résidences de Colisée France. Cette méthode consiste à recourir à des animaux domestiques ou spécialement formés, afin d'améliorer la santé physique, mentale et émotionnelle des personnes. —



Les animaux qui interviennent en zoothérapie sont choisis en fonction de leur capacité à interagir en toute sécurité avec les résidents. Il s'agit d'une véritable intervention non médicamenteuse (INM), qui a toute sa place dans l'accompagnement des personnes âgées.

De nombreux bénéfices pour les habitants

La zoothérapie possède de nombreuses vertus pour les résidents :

- **Une stimulation cognitive** : la relation à un être vivant, considéré comme plus fragile que soi, ainsi que le sentiment de protection envers cet animal, induit une forme de « responsabilité » très valorisante pour un individu.
- **Une stimulation sensorielle apaisante** : la caresse d'un animal aide à réduire les angoisses, les agitations ou les déambulations.
- **Un mécanisme de réminiscence de souvenirs heureux** et d'émotions positives chez les personnes ayant déjà eu des animaux de compagnie.
- **Un renforcement du lien social**, en facilitant la communication et l'expression verbale et non-verbale, notamment pour des personnes atteintes de maladies neuro-évolutives.
- **Un motif d'activité physique**, les promenades, les

séances de jeu, ou bien même le simple fait de s'occuper d'un animal sont des bonnes occasions de rester actifs en stimulant la mobilité.

Approche « pet-friendly » au sein de la résidence Les Chênes rouges

Depuis 7 ans, la résidence Les Chênes rouges à Bourron-Marlotte (77) a pris l'habitude d'accueillir les compagnons de longue date des habitants, ou d'en adopter de nouveaux. Cela crée un environnement empathique, sécurisant et familial pour toutes et tous.

Cette approche pet-friendly impulsée par la directrice, Géraldine Berthelo, et pilotée au quotidien par Anne-Sophie Chardin, animatrice et référente, fait pleinement partie du projet d'établissement.

En plus des ânes, des chèvres, des lapins ou encore des chats hébergés à l'année au sein des Chênes rouges, des séances de médiation animale, ou d'équithérapie, sont organisées par des intervenants extérieurs chaque semaine en petit groupe. Dressage, promenade, caressage, observation, les interactions sont nombreuses et toutes bénéfiques ! —

Conférence « grand âge et domicile » : perspectives et défis

Pour souligner l'évolution et la transformation du secteur des soins et de l'accompagnement à domicile et en mesurer les enjeux et perspectives, le Synerpa a organisé le 10 avril 2024, une conférence animée par Olivier RICHEFOU, président du département de la Mayenne et vice-président des Départements de France, Jean-Christophe AMARANTINIS, président du Synerpa, et Nicolas HURTIGER, président du Synerpa Domicile. —



Cet événement a mis en lumière les principaux défis auxquels le secteur est confronté, tels que : **le virage domiciliaire, l'insuffisance du tarif plancher face au contexte économique et inflationniste, la non-généralisation de la dotation qualité et l'urgence d'une tarification équitable.**

Olivier Richefou a insisté sur la nécessité d'une gouvernance renforcée des départements, d'une collaboration étroite entre professionnels et élus et d'un rapprochement avec les « maisons France services ». Il a également plaidé pour une prise en charge accrue par l'État des dépenses APA et PCH et pour la mise en place d'actions rapides et concrètes afin de répondre aux difficultés de recrutement.

La conférence s'est achevée sur trois mots d'ordre essentiels :

- **Optimisme** : face à une augmentation de la demande, les participants ont exprimé leur confiance en l'avenir.
- **Équité** : il est crucial de garantir un traitement équitable pour tous les bénéficiaires et professionnels, quel que soit leur lieu de résidence ou de travail.
- **Collectif** : seul un travail collégial permettra de relever efficacement le défi démographique et de répondre à la volonté des Français de vieillir chez eux. —

L'aménagement du mobilier et des espaces pour promouvoir l'autonomie des résidents

La résidence Sainte-Victoire, située à Aix-en-Provence, a récemment concrétisé un ambitieux projet d'agencement et d'aménagement au service des personnes accueillies et des professionnels. —



Au cœur de cette transformation : une extension de l'établissement comprenant une unité de vie protégée, un accueil de jour, un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA), un pôle grand âge, ainsi que de nouveaux espaces pour le personnel.

Cette métamorphose a été conduite grâce à une réflexion pluridisciplinaire et innovante centrée sur les besoins des personnes accueillies et des professionnels, de la culture de l'accompagnement de la résidence ainsi que du projet d'établissement.

La concrétisation de ce projet s'est effectuée en collaboration avec une entreprise spécialisée dans l'agencement de résidences médicalisées, possédant une expertise dans l'adaptation des dispositifs d'aménagement aux besoins des résidents et des professionnels, ainsi que dans leur mode de fonctionnement, avec pour maîtres mots : sécurité, confort et ergonomie.

Après avoir identifié les besoins essentiels et les souhaits des résidents - en lien avec les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS), un thème central a été sélectionné pour guider l'ensemble du projet : la Provence. Cette thématique a été intégrée à tous les aspects de l'aménagement, créant une atmosphère harmonieuse et évocatrice de la région pour offrir un cadre de vie agréable et familier aux résidents.

À titre d'exemple, dans l'unité de vie protégée, des stores occultants ont été installés sur les miroirs des salles de bains afin de respecter le besoin d'intimité de certains résidents qui préfèrent ne pas se voir dans le miroir.

Également, pour créer un sentiment de liberté, un plafond rétroéclairé avec des montgolfières a été installé. La salle d'activités est ouverte sur la nature grâce à des parois vitrées, et chaque chambre est identifiée

par une couleur associée à un paysage provençal. En outre, chaque résident bénéficie d'une montre lui permettant l'accès à sa chambre.

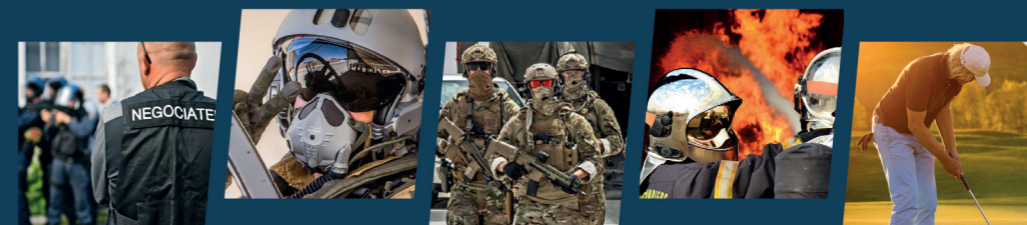
Les espaces de l'accueil de jour, du PASA et du pôle grand âge ont été conçus dans une même perspective. Des couleurs vives et des activités variées stimulent les sens. Les nouveaux locaux des professionnels offrent un environnement apaisant et des équipements pour améliorer leur bien-être au travail. —



Renforcez, développez la cohésion de vos équipes grâce à des team building détonnants !



Vivez une expérience humaine unique avec des unités d'élite



Leadership | Situation de crise | Stress professionnel
Nécessité de rentabilité | Préparation mentale
Dégradation de la communication | Turn-over de personnel
Manque d'esprit d'équipe | Combattre l'égo
Reconnaître ses faiblesses...

Nous pouvons vous aider !



bien plus qu'une agence de communication



TEAM BUILDING

SPONSORING & RÉGIE PUB

ÉDITION & CRÉATION

IMPRESSION
TOUS SUPPORTS

9, Z.A. de Bompertuis
Avenue d'arménie
13120 gardanne
[https : agence3ms.fr](https://agence3ms.fr)
Contactez-nous au
04 42 37 06 22
communication@agence3ms.fr

Un partenariat inclusif et solidaire au sein de la résidence EPONA By HEURUS

Depuis 2022, EPONA By HEURUS, située à Saumur, externalise la prestation blanchisserie grâce à un partenariat avec l'entreprise ODEA qui est composée de structures de travail adaptées et protégées, regroupées au sein de l'association Adapei 49. —



Cette collaboration incarne une vision inclusive et solidaire en offrant un accompagnement et des opportunités professionnelles aux personnes en situation de handicap en vue de favoriser leur épanouissement professionnel et social.

Elle assure également le déploiement de savoir-faire et de compétences métiers pour répondre aux besoins des clients : qualité des produits, respect des délais et politique forte d'innovation.

Un principe régit ce travail collaboratif : la solidarité des équipes ! Une solidarité associée à l'intelligence collective qui permet de dépasser les schémas professionnels traditionnels, facilitant une approche nouvelle, loin des organisations en silo et circuits décisionnels rigides.

L'inclusion représente également un challenge complexe en ce qu'elle génère des appréhensions.

C'est pourquoi, pour réussir une telle collaboration, il est essentiel d'accepter que le travail soit un processus évolutif, basé sur une confiance réciproque et le respect des différences.

Ce partenariat représente bien plus qu'une simple prestation de services, il constitue un véritable levier visant à impulser une dynamique de développement durable. Durable pour chaque personne et pour la société !

EPONA By HEURUS et ODEA démontrent ainsi que l'inclusion et la collaboration sont les piliers d'un avenir épanouissant, réjouissant et durable pour tous. —



C'est un paradoxe fort : la société française porte une image plus que positive à l'égard de ses aînés, pourtant, de moins en moins de personnes souhaitent travailler dans les métiers du grand âge. Il est plus que temps de repenser les stratégies de recrutement et de fidélisation des talents pour stopper l'hémorragie. Après avoir mené une étude à la fois quantitative et qualitative auprès des Français sur leur perception du grand âge, 4 hypothèses de travail ressortent. Autant d'axes sur lesquels Appel Médical compte bien s'appuyer pour mener ses missions.

#1 remettre sur le devant de la scène les métiers du grand âge.

Nous souhaitons porter un regard plus positif et valorisant sur les métiers et le personnel du grand âge. En tant que recruteurs et employeurs, c'est à nous d'aller des personnels heureux, investis et épanouis dans leur travail. En clair, il faut tout faire pour rappeler que ce sont des métiers riches de sens, sur le plan collectif mais surtout sur le plan individuel.

#2 imaginer de nouveaux récits, raconter les nouveaux métiers.

Nous voulons participer à écrire de nouveaux récits sur ces métiers pour leur donner un coup de jeune. Nous le constatons tous les jours : les emplois du grand âge ne peuvent se résumer au soin. C'est à nous de montrer l'étendue des choix qui sont offerts aujourd'hui aux candidats et prospects. N'oublions pas, ce sont des métiers qui savent évoluer avec leur temps, qui sont modernes et font sens pour aujourd'hui et pour demain.

#3 proposer un accompagnement sur-mesure, comme pour les autres métiers.

Nous avons l'ambition d'aider nos clients à construire des stratégies de recrutement de façon fine sur la base de profils cibles. Nous proposons ainsi un maillage précis pour ajuster les stimuli et aller aux bons endroits, au bon moment avec le bon message. Cette capacité d'écoute nous aide à détecter et chercher des profils originaux et complémentaires. Notre rôle est de participer à l'épanouissement professionnel de chacun et chacune, et d'assurer un suivi qualitatif et durable.

#4 apporter de la flexibilité à un secteur perçu comme contraint.

L'étude que nous avons menée montre clairement une attente de flexibilité de la part des candidats mais aussi des salariés. Cette flexibilité n'est pas à entendre uniquement dans le travail au quotidien. Bien sûr, la question des horaires et des lieux de travail sont des critères importants. Mais favoriser l'accompagnement par la formation et la montée en compétences, encourager le personnel à se questionner, informer sur les types de contrats possibles... Autant d'arguments séduisants, notamment pour les plus jeunes générations, qui participent à rajeunir l'image des métiers du grand âge.

Nous avons de bonnes raisons d'être optimistes. En effet, les métiers du grand âge ont tout pour être attractifs. S'ils sont perçus positivement dans la société, c'est à nous de valoriser les bénéfices individuels et la satisfaction personnelle qu'ils apportent. Cela passe par un accompagnement qualitatif et ouvert, tout au long de la carrière des personnels pour les encourager à se projeter dans un environnement d'avenir et regarder d'un œil nouveau tous ces métiers.

Stéphane JEUGNET

Directeur général Appel Médical, Appel Médical Search et Jbm

 SIÈGE NATIONAL



PRÉSIDENT

Jean-Christophe AMARANTINIS
164, boulevard du Montparnasse
75014 PARIS
Tél. 01 40 47 75 20

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

Elsa PTAKHINE
164, boulevard du Montparnasse
75014 PARIS
Tél. 01 40 47 75 20

**RESPONSABLES
DES AFFAIRES
TERRITORIALES**

CENTRE-OUEST

Corentin BUYS
164, boulevard du Montparnasse
75014 Paris
06 48 07 89 54
buys@Synerpa.fr



IDF NORD EST

Caroline CHATELAIN
164, boulevard du Montparnasse
75014 Paris
06 62 99 33 47
chatelain@Synerpa.fr



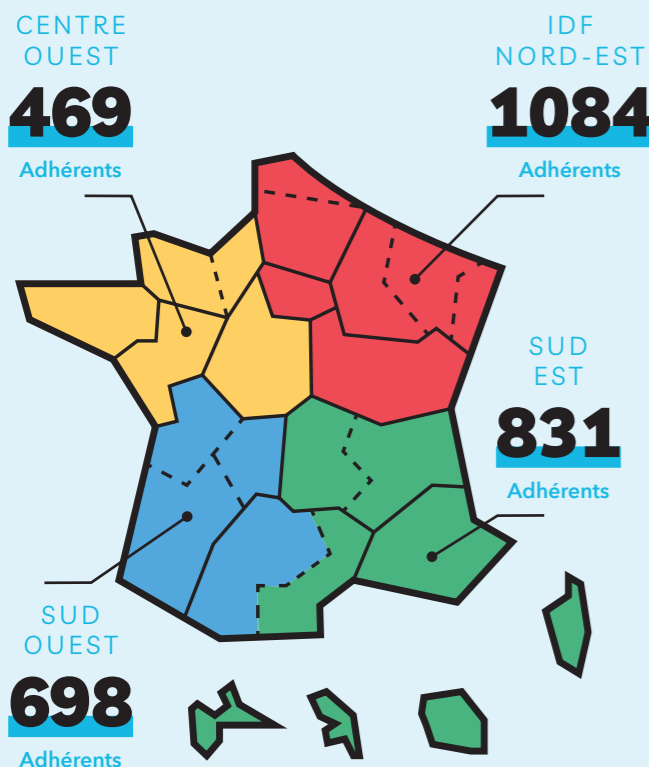
SUD-OUEST

Georges SIMON
Complexe INDAR Bât. H
Rue François Coly
33290 Blanquefort
06 11 51 67 15
simon@Synerpa.fr



SUD-EST

Laurence BARAY-MOREY
Le Grand Prado
20, allées Turcat Méry
13008 Marseille
04 91 03 08 88 / 07 86 08 48 49
baray@Synerpa.fr



 **COTISATION ANNUELLE 2023**

EHPAD

De 1 à 500 lits	24,84 €/lit
De 501 à 2000 lits	18,31 €/lit
Plus de 2000 lits	16,66 €/lit
Cotisation régionale	5,52 €/lit
Établissement en cours de création... jusqu'à ouverture effective	472,37 €/an

RÉSIDENCES SERVICES SENIORS

De 1 à 150 appartements	22,00 €/app
De 151 à 1500 appartements	18,00 €/app
De 1501 à 5000 appartements	14,00 €/app
De 5001 à 10 000 appartements	10,00 €/app
Plus de 10 000 appartements	8,00 €/app
Régionalisation	3,52 €/app
En cours de construction	350,00 €/résidence

SERVICES À DOMICILE

Services à domicile organisés en franchise : **201,94 €/franchise et relais de franchise**

- Services à domicile organisés en filiale : Jusqu'à 310 000 € du CA HT 2023 : **201,94 €**
- Au delà de 310 000 € du CA HT 2023 : **0,0627% du CA HT 2023 + 18,65 €/agence**

Pour les cotisations Résidences Services Seniors et Services à Domicile : La cotisation comprend une quote-part syndicale et une quote-part confédérale.
Pour adhérer au Synerpa, rendez-vous à l'adresse internet : www.Synerpa.fr

**DÉLÉGATIONS
RÉGIONALES
EHPAD**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Délégué Régional Titulaire
Pierre-Yves GUIAVARCH
ACPPA
7 chemin du Gareizin
69340 FRANCHEVILLE
04 72 16 30 72
py.guiavarch@acppa.fr

Adjoint
Geoffrey DUTOUR
OMERIS
Résidence des 9 Soleils
29 rue de Marivaux
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 26 34 58
geoffrey.dutour@omeris.com

Adjointe
Elodie RAMBERT
Réseau OMERIS
22, rue Pasteur
69300 CALUIRE
06 48 33 68 18
elodie.rambert@omeris.com

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Délégué Régional Titulaire
Claire RICCI
Résidence les ducs de Bourgogne
COLISEE
2 rue du Chamas Passavent
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
03 80 54 25 25
c.ricci@colisee.fr

BRETAGNE

Délégué Régional Titulaire
François-Xavier BONTE
UNIVI
Résidence Saint-Dominique
9 rue René de Chateaubriand
56300 PONTIVY
06 61 83 51 74
francois-xavier.bonte@univi.fr

Adjoint

Simon GAUGAIN
Résidence du Château
DOMIDEP
5 Allée de la Touche Ablin
35510 CESSON-SEVIGNE
simon.gaugain@domidep.fr

CENTRE-VAL DE LOIRE

Délégué Régional Titulaire
Etienne POINSARD
Résidence Le Relais de la Vallée
7 Route de la Chapelle
45530 SEICHEBRIÈRES
etienne.poinsard@lerelaisdelavallee.fr

Adjoint

Hervé HARDY
Résidence des Cèdres
RESIDALYA
6 rue des Amandiers
41400 SAINT-GEORGES-SUR-CHEV
hhardy@residalya.fr

CORSE

Délégué Régional Titulaire
François ALBERTINI
EHPAD Sainte Devote
Revinco
20290 BORGIO
04.95.30.06.00
albertini.francois@wanadoo.fr

Adjoint

Jean-François RENUCCI-COMITI
EHPAD Casa Serena
3 Chemin du Novacchioni
20200 PIETRANERA
04 95 32 41 95
casaserena@wanadoo.fr

GRAND EST

Déléguée Régionale Titulaire
Perrine ROMAIN
Le Prieuré de Thionvillos
Wideos
10A Maison rouge
57100 MANON
06 20 10 08 79
perrine.romain@ehpad-wideos.fr

Adjointe

Saniye BILGILI
Korian L'Air du Temps
KORIAN
3, rue de la Baronne d'Oberkirch
67000 STRASBOURG ROBERTSAU
03 88 45 80 45
saniye.bilgili@korian.fr

GUADELOUPE

Délégué Régional Titulaire
Sébastien TOURNEBIZE
Clinique de Choisy
Route de Montauban BP 92
97190 LE GOSIER
05 90 80 02 52
sebastien.tournebize@mac.com

Adjointe

Ketty ROMANA
Soleyanou
Zac de Rodrigue
97117 PORT LOUIS
05 90 47 27 11
ketty.romana@soleyanou.fr

HAUTS-DE-FRANCE

Délégué Régional Titulaire
Olivier BOULANT
Directeur régional
La Fontaine de Médecis
Chemin de la Chaussée
60270 GOUVIEUX
03 44 58 02 22
oboulant@domusvi.com

Adjointe

Estelle DUCREUX
Résidence les Bouleaux
ACPPA
160 rue Marcel Paul
59156 LOURCHES
06 45 92 13 27
e.ducieux@sinoplies.fr

ÎLE-DE-FRANCE

Déléguée Régionale Titulaire
Laure MERLY
KORIAN
21-25 rue Balzac
75008 PARIS
07 61 68 19 08
laure.merly@korian.fr

Déléguée régionale adjointe

Romy LASSERRE SAINT MAURICE
Péan - 9 rue de la Santé
75013 PARIS
06 13 35 11 45
r.lasserre@acppa.fr

MARTINIQUE

Délégué Régional Titulaire
Sébastien TOURNEBIZE
Clinique de Choisy
Route de Montauban BP 92
97190 LE GOSIER
05 90 80 02 52
sebastien.tournebize@mac.com

Adjoint

Rony LOUIS-ACHILLE
Résidence Caraïbe
Le Temps de Vivre
N°1380 Morne aux Bœufs
97221 LE CARBET
05 96 52 82 82
r.achille@gmx.com

NORMANDIE

Délégué Régional Titulaire
Jean-Marc VENARD
Résidence Les Jardins de Matisse
1, rue Albert Lebourg
76123 LE GRAND QUVILLY
02 35 69 99 33
direction@jardinsmatisse.fr

Adjointe

Audrey PINEL-LAUBIES
Résidence La Boiserie
763 rue du Tourne Midi
76230 BOIS GUILLAUME
audrey.laubies.iliades@orange.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

Déléguée Régionale Titulaire
Sophie BIDEAU
Vivalto Vie
64 rue Jean Jaurès
86000 POITIERS
06 81 10 96 06
s.bideau@vivaltovie.com

Adjoint

Kevin CROIZER
Le Domaine de Rompsay
8, bis rue des écoles
17180 PERIGNY
05 46 44 15 03
k.croizer@groupearvi.fr

Adjoint

Jean-Baptiste AMOUROUX
Terrasses de Beauséjour
92 avenue de l'entre deux Mers
33370 FARGUES ST HILAIRE
05 56 78 33 34
jbamourox@terrassesdebeausejour.com

OCCITANIE

Déléguée Régionale Titulaire
Véronique GEMAR
RESIDENCE MAISONNEUVE
Lieu Dit « MONIE »
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
05 61 81 13 84
veronique.gemar@retraitemaisonneuve.com

Adjoint

Olivier BOUGEARD
KORIAN MAS DE LAUZE
17 chemin du Puits de Louiset
30900 NIMES
04 66 05 00 22
olivier.bougeard@korian.fr

Adjointe

Caroline RAFFIER
RESIDENCE CURTIS
Av. de Curtis
31490 LÉGUEVIN
05 61 86 60 87
direction@residence-curtis.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégué Régional Titulaire
Stéphane CHORRO
EHPAD L'Estelan
Route de St Cannat,
Départementale 18
13840 ROGNES
06 22 18 41 22
estelan9@orange.fr

PAYS DE LA LOIRE

Délégué Régional Titulaire
Christophe BOULANGER
Résidence CREISKER
78 Avenue de Saint-Sébastien
44380 PORNICHET
02 28 55 03 20
christophe.boulanger@lna-sante.com

Adjoint

Willy SIRET
Résidence le Parc de Diane
16 rue Fonderie
44200 NANTES
02 40 16 01 61
willy.siret@lna-sante.com

Adjoint

Maxime DRIEZ
Résidence Océane
EMERA
3 Rue de la Brasserie
44100 NANTES
mdriez@emera.fr

**DÉLÉGATIONS
RÉGIONALES**

RSS

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Déléguée Régionale Titulaire
Soumiya POISVERT
MONTANA Bouc Bel Air
264 Boulevard de Valcros,
13320 Bouc-Bel-Air
04 42 52 90 90
soumiya.poisvert@residences-montana.com

Adjointe

Sylvie CHETON
Emerys Albert
835 Chemin des Gourettes
06370 MOUANS SARTOUX
04 92 92 54 00
albert@senioremerys.fr

PAYS DE LA LOIRE

Délégué Régional Titulaire
Mathieu LECLAIR
Villa Gingkos
53 Avenue René Coty
85180 LE CHATEAU D'OLONNE
02 51 20 19 20
direction@villasingkos.fr

**DÉLÉGATIONS
RÉGIONALES**

SAAD

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Déléguée Régionale Titulaire
Jeanne TAVEAU
ACPPA RESIDOM
16 Rue Berjon - Site Greenpolis
69009 LYON
04 72 53 02 73
j.taveau@acppa.fr

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Déléguée Régionale Titulaire
Sonia MOUFFOK
PROXIMALIA
1 Ter Avenue de la Puisaye
89 240 VILLEFARGEAU
06 61 09 42 95
poledirection@orange.fr

Adjoint

Benoît ESTEVA
ADHAP - VOTRAIDE Mâcon
14 Rue Gambetta
71 000 MACON
Tél : 03 85 40 94 97
b.esteva@adhap.fr

BRETAGNE

Déléguée Régionale Titulaire
Marie DEBOSSE
DOMUSVI Brest
Centre Lutèce - 1 Place de
Strasbourg
29200 BRÉST
02 22 54 44 40
mdebosse@domusvidomicile.com

Adjointe

Pascale BARGAIN
DOMIDOM Concarneau
7 Quai Carnot
29900 CONCARNEAU
02 98 98 00 98
p.bargain@domidom.fr



CENTRE-VAL DE LOIRE

Délégué Régional Titulaire
Claude LE JUGE
 ADHAP Services Bourges
 35 avenue du 11 novembre
 18000 Bourges
 02 48 65 86 58
 c.lejuge@adhap.fr

Adjointe

Catherine FEVRIER
 DOMUSVI Domicile Loiret
 49 rue du Général de Gaulle
 45200 MONTARGIS
 02 22 54 23 03
 cfevrier@domusvidomicile.com

GUADELOUPE

Déléguée Régionale Titulaire
Gladys FIGARO
 Choix de Vivre
 IMM KACY Carrefour Douville
 97180 SAINTE-ANNE
 06 90 90 83 12
 figaro.glad@gmail.com

GRAND EST

Délégué Régional Titulaire
Matthieu KORHUMMEL
 ADHAP
 Responsable régional Nord / Est
 23, rue Horace Vernet
 63 000 CLERMONT FERRAND
 06 81 40 68 30
 m.korhummel@adhap.fr

HAUTS-DE-FRANCE

Délégué Régional Titulaire
Emmanuel BLOT
 ADHAP Services
 46 rue de Varsovie
 62000 LENS
 03 21 76 61 20
 e.blot@adhap.fr

Adjointe

Adeline COUSIN
 ONÉLA Hazebrouck
 31 rue du maréchal Leclerc
 59190 HAZEBROUCK
 06 87 46 77 85
 acousin@onela.com

ÎLE-DE-FRANCE

Déléguée Régionale Titulaire
Aurore CAPITAINE
 Directrice des opérations
 DOMIDOM
 12 rue Jean Jaurès
 92800 PUTEAUX
 01 41 45 62 07
 a.capitaine@domidom.fr

MARTINIQUE

Déléguée Régionale Titulaire
Renée QUIQUINE
 ABIVI
 ZA DEVILLE
 97228 SAINTE LUCE
 05 96 69 62 98
 r.quiquine@orange.fr

NORMANDIE

Délégué Régional Titulaire
Olivier ROBERT
 ADHAP Lisieux - Caen
 La Tour de Vimer
 61120 GUERQUESALLES
 06 86 30 96 82
 olivier.robert@neoselect.com

NOUVELLE-AQUITAINE

Déléguée Régionale Titulaire
Kim BACHES
 Domidom Arcachon
 Clinique La Rose des Sables
 33120 ARCACHON
 05 56 22 96 82
 k.baches@domidom.fr

Adjointe

Aude LE GONIDEC
 Directrice régionale Ouest ONELA
 35 ter, avenue André Morizet
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 06 13 67 90 74
 alegonidec@onela.com

OCCITANIE

Délégué Régional Titulaire
Stéphane CATHALA
 ADHAP - PROXISOINS
 35 avenue de la Marquille
 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE
 05 61 28 73 63
 s.cathala@adhap.fr

**PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

Délégué Régional Titulaire
Frédéric QUATRINI
 ADHAP
 Résidence Grand Place
 13510 EGUILLES
 06 88 45 38 64
 f.quatrini@adhap.fr

Adjointe

Manuela DE JESUS
 CMC
 59 avenue de la Libération
 06130 GRASSE
 04 93 42 22 95
 m.prazeres@cmc06.fr

PAYS DE LA LOIRE

Déléguée Régionale Titulaire
Dorothee PERHIRIN
 DOMUSVI
 Centre Lutèce 1 place de Strasbourg
 29200 BREST
 02 22 54 44 41
 dperhirin@domusvidomicile.com

Adjoint

Wilfried REILLON
 MAINTIEN ADOM
 3 Allée des Bois Précieux
 53000 LAVAL
 02 43 49 56 16
 wreillon@maitien-adom.com



LOCATION-ENTRETIEN
 D'ARTICLES TEXTILES
 ET D'HYGIÈNE




Parce que votre santé nous tient à cœur,
 nous prenons le plus grand soin du linge
 qui vous entoure.

Des vêtements ...	Des résidents...
Confortables	Considérés
Agréables	Cocoonés
Colorés	
...pour les soignants	

 Anett, une entreprise française et familiale spécialisée dans
 la location-entretien de vêtements professionnels, linge
 hôtelier, de restauration.
 Et si nous entretenons, aussi le linge de vos résidents ?

NOUS CONTACTER

Tél : 05 49 68 18 12 anettetcie@anett.fr www.anett.fr



“Ensemble,
 pour assurer
 votre succès

**PARIS
 LYON
 VALENCE**

Contactez-nous au
01 45 22 03 23
 proaffinitaire@carene.fr

- Mutirisque Ehpad et RSS
- Responsabilité Dirigeants
- Assurance construction
- Auto-mission
- Flotte automobile
- Protect'résident
- Prévoyance - Santé
- Cyber-risques



Guldmann™



Assurer sécurité, confort et dignité aux résidents et aux équipes soignantes

Guldmann, expert en solutions de transfert et manipulation de personnes, développe des systèmes sécurisés permettant de créer des environnements de soin optimisés et ergonomiques.

| Time to care |

Guldmann Sarl
5 bis rue Gabriel Péri
F-92120 Montrouge
Tél. +33 145 54 78 36
france@guldmann.com
www.guldmann.fr